

# Nos Honoraires d'agence\* (TTC)

\*Montants maximum affichés

## **VENTE**

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge vendeur	HONORAIRES Charge acquéreur
De 0 € à 59 999 €	Forfait 5 000 €	
De 60 000 € à 99 999 €		8.70 %
De 100 000 € à 149 999 €		8.20 %
De 150 000 € à 199 999 €		7.55 %
De 200 000 € à 359 999 €		7.15 %
De 360 000 € à 399 999 €		6.90 %
De 400 000 € à 499 999 €		6.50 %
A partir de 500 000 €		6.10 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels: 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

### LOCATION

	SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
חב	0 à 40 m <sup>2</sup>	13 € dont 3 € pour l'EDL
ב בי	> 40 à 60 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
פ	> 60 à 100 m²	10 € dont 3 € pour l'EDL
57	100 m² et +	9€ dont3€pour l'EDL

	SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
מ	0 à 30 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
religae	> 30 à 50 m <sup>2</sup>	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 50 à 70 m <sup>2</sup>	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 70 à 100 m²	8 € dont 3 € pour l'EDL
5	100 m <sup>2</sup> et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Baux meublés: Dans la limite du plafond Alur

et sur devis pour les biens > à 80 m<sup>2</sup>.

**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1° août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à  $12 \, \text{e/m}^2$  en zone très tendue, à  $10 \, \text{e/m}^2$  en zone tendue et à  $8 \, \text{e/m}^2$  pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à  $3 \, \text{e/m}^2$ . »

# **GESTION LOCATIVE**

### Formule SÉRÉNITÉ: 7.95 % TTC des sommes encaissées

#### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur: 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux :

50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise 3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

#### Formule ZEN: 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES: 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

# LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation** (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

### Barème applicable aux mandats signés à compter du 15/07/2025

SARL AJP IMMOBILIER GRAND NANTES au capital social de 200 000 € - 493 267 652 RCS NANTES - TVA intracommunautaire : FR 68 493 267 652
Carte professionnelle 4401 2018 000 031 385 délivrée par la CCI de Nantes St-Nazaire - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047
Garantie financière : CEGC. 59. avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Gestion : 110 000 €)